

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2076

présenté par
M. Isaac-Sibille

à l'amendement n° 2074 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:**

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« établir »,

insérer les mots :

« chaque année et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement à l'amendement du Gouvernement 2074 vise à préciser que le protocole établissant la vision pluriannuelle accordée aux établissements de santé quant à l'évolution de leurs ressources doit être revu chaque année.